

Concept de protection Covid-19

Version 3, 28.05.2020

1 Situation de départ

La troisième étape de l'assouplissement des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus prendra effet le 6 juin 2020. L'interdiction de rassemblement dans l'espace public sera assouplie dans le strict respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale et moyennant un traçage des contacts.

Les nouvelles mesures d'assouplissement qui ont été décidées concernant les entraînements et les compétitions au sein des organisations sportives autorisent aussi une reprise plus large des activités sportives dans le respect des prescriptions sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique.

Le présent concept de protection Covid-19 de Swiss Table Tennis, version 3 du 28 mai 2020, a pour but de montrer comment les entraînements dans les clubs et les centres d'entraînements pourront être organisés à partir du 6 juin 2020.

Ce concept de protection sera adapté en permanence aux exigences cadres actuelles de l'Office fédéral du sport, de l'Office fédéral de la santé publique et de Swiss Olympic.

2 Groupes cibles et objectifs du concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis

2.1 Groupes cibles

Le concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis s'adresse aux groupes cibles suivants :

- Clubs de tennis de table et centres d'entraînement Swiss Table Tennis
- Gérants des salles de sport dans lesquelles s'entraînent les clubs et les centres
- Entraîneurs de tennis de table et moniteurs J+S
- Joueurs de tennis de table
- Organisateur de manifestations en tennis de table

2.2 Objectifs du concept

Le concept poursuit les objectifs suivants :

- Retour progressif aux entraînements « normaux » de tennis de table dans les clubs et les centres dans le respect des principes primordiaux et des prescriptions d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP
- Définition de lignes directrices simples et pragmatiques pour les clubs et les centres d'entraînement, les joueurs et entraîneurs
- Assurer le traçage des contacts

Concept de protection Covid-19

2.3 Responsabilités et solidarité

- Swiss Table Tennis compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous les dirigeants de club, entraîneurs et joueurs de tennis de table, resp. de leurs parents - nous sommes et resterons solidaires et respectons les directives. Notre comportement exemplaire sert le sport du tennis de table
- Swiss Table Tennis lance un appel à tous les clubs, centres, entraîneurs et joueurs à respecter les mesures de ce concept de protection. La responsabilité de la mise en œuvre de ce concept de protection incombe aux clubs et aux centres ainsi qu'aux entraîneurs et aux joueurs de tennis de table.
- Les joueurs qui ne respectent pas les règles du concept de protection peuvent être exclus de l'entraînement par l'entraîneur ou le responsable Covid-19 du club.
- Swiss Table Tennis décline toute responsabilité pour une éventuelle infection par le virus Corona pendant l'entraînement de tennis de table.

3 Directives pour les entraînements à partir du 6 juin 2020

3.1 Absence de symptômes

- Seuls les joueurs qui ne présentent aucun symptôme peuvent venir s'entraîner.
- Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées doit rester chez elle et devrait contacter son médecin de famille par téléphone et se faire tester si possible.

3.2 Infrastructure et distance

- Nombre maximal de participants par salle: une surface d'entraînement de 10 m² au moins doit être prévue par participant. Nous conseillons de n'accepter pas plus qu'environ 24 joueurs plus les entraîneurs dans une salle de sport standard (25m x 14m).
- Les vestiaires et les douches peuvent de nouveau être utilisés.
- Garder vos distances – Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions dans le cadre de l'entraînement, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour.
- En gardant vos distances, vous protégez les autres et vous-même. Lors de l'entraînement à proprement parler, les contacts corporels sont à nouveau autorisés dans tous les sports.
- Les joueurs peuvent de nouveau s'entraîner avec les balles communes.
- Il reste interdit de s'essuyer les mains à la table.

3.3 Hygiène – se laver soigneusement les mains

- Avant et après l'entraînement, les joueurs se lavent soigneusement les mains.
- Nous conseillons aux joueurs de ne toucher la serviette pour essuyer le visage que par la main de jeu et non par la main dans laquelle les balles sont tenues. Nous conseillons aussi de ne pas toucher, pendant l'entraînement, son visage avec la main dans laquelle les balles sont tenues.

Concept de protection Covid-19

3.4 Personne responsable et listes de présence

- Le club nomme un responsable Covid-19 chargé de veiller au respect de toutes les directives. Ce peut être l'entraîneur responsable.
- Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, il convient d'établir des listes de présence de chaque entraînement. Toutes les listes de présences sont archivées par le responsable Covid-19 pour 14 jours. Les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées peuvent ainsi être placées en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

4 Directives pour les compétitions

L'organisation des compétitions jusqu'à 300 personnes en total est de nouveau permis à partir du 6 juin 2020. Chaque manifestation ainsi que chaque infrastructure et installation accueillant de telles manifestations doit disposer d'un plan de protection se fondant sur le modèle actuellement en vigueur et tenant compte des points énumérés ci-après. Les secteurs dédiés à la restauration doivent en outre tenir compte du plan de protection de la branche actuellement en vigueur. Quiconque organise une manifestation doit désigner une personne responsable du respect du plan de protection.

- L'organisation ou la personne en charge de la manifestation doit être en mesure, sur injonction des autorités sanitaires, d'attester les contacts étroits jusqu'à 14 jours après la manifestation.
- Nombre maximal de participants: une personne pour 4 m² de surface accessible.
- Les espaces dédiés aux spectateurs ainsi que les zones de rassemblement doivent être aménagés afin de garantir la traçabilité des contacts étroits entre les personnes individuelles ainsi qu'avec les membres d'un même ménage.
- Les flux de personnes (p. ex. lors de l'entrée ou du départ des espaces dédiés aux spectateurs ainsi que les zones de rassemblement) doivent être réglés de manière à garantir une distance de deux mètres entre les visiteurs.

Si pour le mois d'août, un concept de protection sera encore nécessaire pour chaque compétition, Swiss Table Tennis établira des exemples pour le championnat par équipes ainsi que l'organisation des tournois.

Concept de protection Covid-19

5 Communication, entrée en vigueur

Le présent concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis, version 3, est communiqué comme suit :

- Envoi par e-mail à tous les clubs et centres d'entraînement
- Envoi par e-mail aux entraîneurs de cadre
- Envoi par e-mail aux associations régionales
- Publication sur le site web de Swiss Table Tennis et référence à cette dernière sur la page Facebook
- Les clubs de tennis de table et les centres qui ne s'entraînent pas dans leur propre salle sont priés de montrer le concept de protection au gérant de la salle de sport.

Cette version 3 du concept de protection Covid-19 de Swiss Table Tennis entrera en vigueur le 6 juin 2020.

Ittigen, 28.05.2020